

## **Conseil Municipal** **Séance du 31 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

**Présents :** SOINARD Philippe, SALLEY Philippe, FEUARDANT LEFÈVRE Myriam, COCU Daniel, PRODEO Fabien, GUERIN Amandine, LEFÈVRE Yolaine, LOUBAYÈRE Michael, LEFÈVRE Véronique, LEBLOND Mélanie,

**Excusées :** LE CALVEZ Anne (pouvoir à LEBLOND Mélanie), DELAUNEY Dorothee, VAULTIER Lucie (pouvoir à LEFÈVRE Yolaine) EUDES Sylvie (pouvoir à SOINARD Philippe)

**Absents :** DARROUX Théodore,

Mme Yolaine LEFÈVRE désignée conformément à l'article L 21121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2023 :**

En l'absence de remarque, le compte-rendu a été élargé par les membres du conseil.

#### **COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :**

Aucun membre du conseil n'a assisté à une réunion depuis la dernière réunion de conseil du 12 juillet 2023.

#### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :**

M. le maire informe le conseil qu'il a pris les décisions suivantes :

La régie de la bibliothèque a été supprimée, elle n'a plus de raisons d'être puisque le conseil en début de mandat a décidé de la gratuité des inscriptions. Par conséquent, il a été mis fin aux fonctions de régisseur titulaire de Mme DELEAN et de régisseur suppléant de Mme DUBUS.

La régie de la salle communale a été supprimée et la régie du camping a été modifiée (mode de paiement).

Il a été mis fin aux fonctions de Mme LECARPENTIER Martine en tant que régisseur titulaire de la salle communale et du camping.

Il a été mis fin aux fonctions de Mme LEDANOIS Fanny en tant que régisseur suppléant de la salle communale et du camping.

Mme LEDANOIS Fanny a été nommée régisseur titulaire du camping et Mme LABBE Fabienne a été nommée régisseur suppléant du camping.

#### **SALLE INTERGENERATIONNELLE (DE2023083101)**

Dans le cadre de l'avancement du projet d'un lieu-intergénérationnel, il est nécessaire de faire réaliser :

une étude géotechnique de conception,  
une mission de contrôle technique et coordonnateur SPS,  
une étude concernant l'assainissement.  
M. le maire a donc demandé trois devis pour chaque mission.

Concernant l'étude géotechnique de conception :

L'entreprise SOL EXPLOREUR de SARTILLY a présenté un devis d'un montant de :  
4.522,80 € TTC

L'entreprise FONDOUEST de GRANVILLE a présenté un devis d'un montant de : 6.240,00 €  
TTC

L'entreprise FONDASOL de MONDEVILLE a présenté un devis d'un montant de : 4.561,20  
€ TTC:

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise SOL  
EXPLOREUR.

Concernant la mission de coordonnateur SPS

L'entreprise SOCOTEC de Cherbourg a présenté un devis d'un montant de : 10.680,00 € TTC

L'entreprise VERITAS agence de Cherbourg a présenté un devis d'un montant de : 6.420,00 €  
TTC

L'entreprise APAVE agence d'Hérouville a présenté un devis d'un montant de : 5.466,00 €  
TTC

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise  
APAVE.

Concernant la mission de contrôle technique

L'entreprise SOCOTEC de Cherbourg a présenté un devis d'un montant de : 6.180,00 € TTC

L'entreprise VERITAS agence de Cherbourg a présenté un devis d'un montant de : 8.460,00 €  
TTC

L'entreprise APAVE agence d'Hérouville a présenté un devis d'un montant de : 6.900,00 €  
TTC

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise  
SOCOTEC.

Concernant l'étude assainissement :

Le bureau d'étude en assainissement non collectif Adeho solutions de Valognes a présenté un  
devis d'un montant de : 414,00 € TTC

Le bureau d'étude en assainissement non collectif Assainissement et environnement de la Baie  
a présenté un devis d'un montant de : 410,00 € TTC

Le bureau d'étude en assainissement non collectif AQUAsoluces de Pont Hébert a présenté un  
devis d'un montant de : 474,00 € TTC

Le bureau d'étude en assainissement non collectif Études de Picauville a présenté un devis  
d'un montant de : 600,00 € TTC

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir le devis du bureau d'étude  
en assainissement non collectif Assainissement et environnement de la Baie.

Le conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à M. le Maire pour l'exécution de la  
présente délibération et signer toutes les pièces nécessaires.

## ADRESSAGE (DE2023083102)

La délibération (DE2022121504) du 15 décembre 2022 étant incomplète, il est décidé de l'annuler et d'en reprendre une nouvelle.

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts revêt un intérêt majeur. Il facilite à la fois l'intervention des services de secours et également la gestion des livraisons et du courrier. Par ailleurs, l'adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en facilitant la localisation de 100% des foyers ou locaux professionnels et en permettant ainsi un raccordement à la fibre optique pour tous les citoyens.

En outre, la loi 3DS du 21 février 2022 impose dorénavant l'adressage à toutes les communes, quel que soit leur nombre d'habitants, dans le cadre de la mise à disposition des données de référence, avec pour objectif la simplification de l'action publique.

La dénomination des voies communales relève de la compétence du conseil municipal, réglant par délibérations les affaires de la commune.

La numérotation des constructions constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire par arrêté municipal en vertu de ses pouvoirs de police.

La fourniture, la pose, l'entretien et le renouvellement des plaques indicatrices des voies ou places publiques sont effectués par les soins et à la charge de la commune. Le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire.

La réalisation de ce projet peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne.

Il est proposé de mener cette opération avec un accompagnement de Manche Numérique sans surcoût.

La durée du projet est estimée à six mois

Vu,

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-28, L. 2121-29, L. 2121-30 modifié par la loi 3DS du 21 février 2022, et R. 2512-6.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies, entérine le choix d'un accompagnement avec Manche Numérique et autorise le Maire à signer la charte du plan d'adressage départemental de la Manche proposée par Manche Numérique.

Le travail engagé a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales. Cette dernière étant laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même, il vous est proposé de vous positionner sur ces propositions.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30, modifié par la loi 3DS du 21 février 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération et d'adopter et de valider les dénominations des voies suivantes :

<b>Nom actuel</b>	<b><i>Nouveau nom</i></b>	<b>Lieudit</b>
Route du Poteau Bleu	<i>Route du Poteau Bleu</i>	
Route du Poteau Bleu	<i>Rue du Pré de la Haize</i>	
Route du Poteau Bleu	<i>Rue Jardin du Puits</i>	
Fritot	<i>Hameau Fritot</i>	Fritot
Fritot	<i>Rue des Herbages</i>	Fritot
Fritot	<i>Rue de la Vallée Hochet</i>	Fritot
La Vallée Hochet	<i>Rue de la Vallée Hochet</i>	La Vallée Hochet
Fritot	<i>Chasse de la Roquette</i>	Fritot
Fritot	<i>Impasse du Stade Charles Lagalle</i>	Fritot
Route des Pieux	<i>Route du But</i>	
Brenauville	<i>Route du But</i>	Brenauville
Hameau Poitevin	<i>Route du But</i>	Hameau Poitevin
Le Prieuré	<i>Route du But</i>	Le Prieuré
La Prévosterie	<i>Hameau de la Prévosterie</i>	
Hameau es Vrats	<i>Hameau es Vrats</i>	
Le Manoir du But	<i>Route du But</i>	Le Manoir du But
Rue de L'église	<i>Rue de L'église</i>	
Route du Vrétot	<i>Route du Vrétot</i>	
Rue des écoles	<i>Rue des écoles</i>	
Hameau Piot	<i>Route du Vrétot</i>	Hameau Piot
Le Manoir de Bunehou	<i>Impasse du Manoir de Bunehou</i>	
Le Mesnil	<i>Impasse du Mesnil</i>	
Le Moulin de Bunehou	<i>Chemin du Moulin</i>	Le Moulin de Bunehou
La Morinerie	<i>Impasse de la Morinerie</i>	
Hameau Desplains	<i>Hameau Desplains</i>	
Impasse Ruffet	<i>Impasse Ruffet</i>	
Rue des Ruettes	<i>Impasse Ruffet</i>	

<b>Nom actuel</b>	<b><i>Nouveau nom</i></b>	<b>Lieudit</b>
Impasse Bellevue	<i>Impasse Bellevue</i>	
Résidence des Ruettes	<i>Résidence des Ruettes</i>	
Rue Pierrot	<i>Rue Pierrot</i>	
Route de Grosville	<i>Route de Grosville</i>	
Résidence de la Lichette	<i>Résidence de la Lichette</i>	
La Sablonnière	<i>Rue de la Sablonnière</i>	
Route de Bernay	<i>Route de Bernay</i>	
Hameau Duval	<i>Route de Bernay</i>	
Hotel Malo	<i>Route de Bernay</i>	Hotel Malo
Longueville	<i>Route de Bernay</i>	Longueville
Hameau Duval	<i>Hameau Duval</i>	
Hameau Vaultier	<i>Hameau Vaultier</i>	
Rue Colin	<i>Rue Colin</i>	
Hameau Duval	<i>Rue Colin</i>	
Le Viveret	<i>Rue Colin</i>	Le Viveret
Les Nouettes	<i>Rue des Nouettes</i>	
Rue de la Broche	<i>Rue de la Broche</i>	
Bernay	<i>Rue de la Broche</i>	Bernay
Hameau Dufresne	<i>Rue de la Broche</i>	Hameau Dufresne
Le Haut de Saint-Germain	<i>Rue de la Broche</i>	Le Haut de Saint-Germain
Le Hameau Chuquet	<i>Hameau Chuquet</i>	
La Simonnerie	<i>Hameau de l'Hôtel Vislot</i>	La Simonnerie
L'Hotel Vislot	<i>Hameau de l'Hôtel Vislot</i>	L'Hotel Vislot
La Pierre	<i>Rue de la Blonderie</i>	La Pierre
Martainville	<i>Rue de la Blonderie</i>	Martainville
La Blonderie	<i>Rue de la Blonderie</i>	
La Chevalerie	<i>Rue de la Chevalerie</i>	
Hameau Es Contes	<i>Hameau es Contes</i>	
Hameau Simon	<i>Hameau es Contes</i>	Hameau Simon

<b>Nom actuel</b>	<b>Nouveau nom</b>	<b>Lieudit</b>
Hameau Es Contes	<i>Chemin de la Croix des Prés</i>	
Hameau Es Contes	<i>Rue du Closet</i>	
Hameau Es Contes	<i>Chemin de Martainville</i>	
Hameau Es Rouvillois	<i>Hameau es Rouvillois</i>	
Le Viacou	<i>Chemin du Viacou</i>	
Route du Rozel	<i>Route du Rozel</i>	
La Jumelinerie	<i>Rue de la Jumelinerie</i>	
Chasse des campagnes	<i>Chasse des campagnes</i>	
Chasse des fieffes	<i>Chasse des fieffes</i>	
Chasse de l'épinette	<i>Chasse de l'épinette</i>	
Chasse des tôts	<i>Chasse des tôts</i>	
Hameau des Landes	<i>Chemin du Marais</i>	Hameau des Landes
Hameau des Landes	<i>Rue Jardin du Pommier</i>	Hameau des Landes
Chasse de la croix rompue	<i>Chasse de la Croix rompue</i>	
Chasse du Prieuré	<i>Chasse du Prieuré</i>	
Chasse du Bois Pirot	<i>Chasse du Bois Pirot</i>	
Chasse de la Carrière	<i>Chasse de la Carrière Pouchin</i>	
Chasse du Clos Surcouf	<i>Chasse du Clos Surcouf</i>	
Chasse des Rues de Bas	<i>Chasse des rues de bas</i>	
Hameau Es Contes	<i>Chasse des Marettes</i>	
Chasse de la Croûte	<i>Chasse de la Croûte</i>	
Chasse de la Pasture	<i>Chasse de la Pasture</i>	
Chasse du Collège	<i>Chasse du Collège</i>	
Chasse du Dolle Ville	<i>Chasse du Dolle Ville</i>	
Chasse du Pré de la Fontaine	<i>Chasse du Pré de la Fontaine</i>	
Chemin de la Lande de Caudard	<i>Chemin de la Lande de Caudard</i>	

La prochaine étape est de commander les plaques et numéros et d'envoyer un courrier à toutes les personnes concernées par un changement d'adresse. La commission proposera un modèle de courrier type.

### **VENTE ECOLE (DE2023083103)**

La cession gratuite des écoles à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, arrive à son terme. Ce projet a pris beaucoup de temps compte tenu de la configuration des lieux. Le géomètre a été obligé de réaliser une division en volume des trois bâtiments dans lesquels existent des salles de classe et d'autres pièces conservées par la commune (logements communaux, garages communaux, bibliothèque).

Afin de compléter la délibération de 2019, M. le maire demande au conseil de l'autoriser à signer les actes nécessaires à cette division en volume, à savoir : l'acte d'état descriptif de division volumétrique, le cahier des charges et des servitudes, à signer si nécessaire les actes de statuts d'association syndicale libre, le cahier des charges et des servitudes et tous les actes nécessaires à cette cession.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil autorise M. le maire à signer les actes nécessaires et donne tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette décision.

### **VOIRIE**

Lors des pluies violentes de la mi-août, plusieurs habitants de Saint Germain ont été inondés.

Mame Nathalie BERTRAND, du hameau Es Vrac, ce n'est pas la première fois que cela lui arrive et pourtant elle a rehaussé l'entrée de sa cour. M. Philippe SALLEY a contacté M. LELYON, il s'agit d'un problème avec les buses et le cours d'eau qu'il faudrait détourner.

Mme Martine LUCAS et M. Hubert VAULTIER, du hameau Bernay, reçoivent l'eau provenant essentiellement de la route départementale. Tous les deux se sont rendus à l'agence Départementale de Les Pieux. M. VAULTIER a remis une copie d'un courrier qu'il a remis en mairie le 20 février 2020, pour le maire et ses conseillers. M. le maire et Mme LE CALVEZ 3ème adjointe se sont rendus sur place. Une réunion avec le responsable de l'agence Départementale aura lieu dès son retour de vacances. M. Philippe SALLEY avait demandé à Mme LUCAS de rehausser sa barrière. En 2020, M. VAULTIER avait proposé de changer son entrée de place, mais pour cela il était nécessaire de changer l'abri bus de place.

M. et Mme VIEJO ont signalé des écoulements venant d'une chasse.

M. Philippe SALLEY a également été contacté pour des problèmes liés à l'eau au hameau Chuquet et à Fritot.

M. Mickaël LOUBAYERE ajoute qu'il y a aussi de l'eau qui dévale du Chemin de Martainville.

M. Loïc LEGUERRIER du hameau Desplains signale qu'en raison du mauvais état de la chasse des Fieffes, il ne peut accéder à son champ. Cette situation perdure depuis de nombreuses années. Il a effectué plusieurs demandes, sans aucun résultat jusqu'à ce jour.

M. le maire s'est rendu sur place. Effectivement il est impossible à M. LEGUERRIER d'accéder à son champ autrement qu'en traversant le champ de son voisin. Il n'y a qu'une centaine de mètres de chasse à élaguer, et à remettre en état. Cette remise en état se fera en 2024.

### **EGLISE**

Une partie du chauffage au sol dans l'église a été enlevée le 24 juillet 2023. Des tranchées creusées partout dans le sol ont limité l'enlèvement des plaques.

L'entreprise BODET CAMPANAIRE devait venir le 9 août 2023, afin d'estimer le montant exact de la remise en état de la cloche et de l'installation électrique du campanaire. Le technicien n'a pu venir, et un nouveau rendez-vous a été fixé au 4 septembre 2023.

M. le maire avait également sollicité l'entreprise BIARD ROY, dont le technicien est venu le 16 août 2023.

M. le maire a demandé à BIARD ROY un devis pour l'entretien de la cloche et du paratonnerre, il s'élève à 190,00 € HT.

Le contrat chez BODET CAMPANAIRE est à 392,97 € HT (sans le paratonnerre).

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de dénoncer le contrat de BODET CAMPANAIRE et autorise le maire à signer le contrat d'entretien avec l'entreprise BIARD ROY et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération à M. le Maire.

### **CIMETIERE**

Après avoir relevé tous les noms sur les sépultures avec Mme LE CALVEZ Anne, Mme LEFEVRE Yolaine a complété le logiciel cimetière. Il est à jour. Tous les renseignements détenus pour chaque sépulture y figurent avec une photographie.

La commission cimetière s'est réunie le 31 juillet 2023, il est proposé de relever les 25 plus anciennes sépultures sans concession. Mme Yolaine LEFEVRE a demandé un devis approximatif, il n'y a pas de prix exact, cela dépend de plusieurs critères, enlèvement du monument, profondeur, restes... On peut tabler sur 300 à 400 euros par sépulture.

Si le conseil la valide, cette opération pourrait être inscrite au budget 2024 et réalisée la même année. Il faut suivre la procédure, pour cela il est impératif de déterminer les sépultures les plus anciennes et d'y mettre un petit panneau indiquant « Cette sépulture en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise. Veuillez vous adresser à la mairie », et cela avant la Toussaint 2023. Il est également obligatoire d'afficher, à l'entrée du cimetière, la liste de toutes les sépultures concernées.

Parallèlement, il est proposé de commencer à travailler sur le relèvement des concessions échues ou abandonnées. La procédure est beaucoup plus longue et il faut commencer dès maintenant pour un éventuel relèvement en 2025.

Le conseil décide de commencer la reprise des tombes sans concession et de mettre 10.000,00 € au budget 2024.

### **PLUI**

M. Fabien PRODEO et M. le maire seront reçus le 14 septembre 2023 pour déterminer les zones constructibles du futur PLUI.

Trois solutions se présentent, soit :

Agrandir le bourg,

Agrandir les deux hameaux. Seuls Fritot et le Hameau Es Contes peuvent l'être, compte tenu qu'il faut au moins 50 constructions déjà existantes pour qu'un hameau puisse être constructible.



Agrandir le bourg et les deux hameaux.  
Le conseil décide à l'unanimité d'agrandir le bourg en priorité.

#### **DECISION MODIFICATIVE (DE2023083104)**

L'archivage est terminé. Il est nécessaire de prévoir une décision modificative pour pouvoir payer le centre de gestion de la Manche. Il est déplacé 5000€ de l'article 65888/65 (Chapitre 65 autre charge de gestion courante) pour les mettre à l'article 6218/012 (article 012 Charges de personnel et frais assimilés)

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour faire la décision modificative comme suit et donne tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération à M. le Maire :

Compte 65888 (DF) - 5.000,00 €

Compte 6218 (DF) + 5.000,00 €

#### **LOGEMENT :**

Mme Arlette CHICOT a rendu les clefs de son logement le 9 août 2023. Le dépôt de garantie ne peut pas être récupéré car il n'y a pas eu d'état des lieux d'entrée.

Il est nécessaire avant de relouer de logement de le nettoyer, de refaire les sols et toutes les peintures.

Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE a fait deux devis pour les sols chez St MACLOU : ils s'élèvent à 710,74€ ou 804,36€ selon la qualité du sol choisi. Elle prévoit également de faire des devis chez M. BEAUMONT pour les peintures.

#### **CAMPING**

La visite de contrôle n'a pas permis au camping de regagner sa deuxième étoile. Il manque 35 points. Il n'était pas possible de les récupérer en 10 jours comme demandé. M. le maire liste les différents critères qui permettent de récupérer des points (signalétique, poste téléphonique d'urgence, site internet...). M. le maire a communiqué des devis pour l'achat d'un TPE (1.483,20€) ou la location sur 48 mois (1.612,80 €) chez CAPSYS.

#### **SUBVENTIONS (DE2023083105)**

Demande de subvention l'association AFM téléthon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention 150,00 € et donne tous pouvoirs à M. Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le centre de secours des Pieux demande une aide (argent ou matériel) pour le congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Manche organisé à Les Pieux le 30 septembre 2023. Le conseil décide à l'unanimité de verser une subvention de 200,00 € et donne tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de la présente délibération.

#### **Informations et questions diverses :**





L'école Notre Dame de Bricquebec a transmis une facture d'un montant de 356,55 € pour un enfant de Saint Germain Le Gaillard, scolarisé dans cet établissement en CM1. Le conseil refuse de payer.

Le service « ordures ménagères » de l'Agglomération du Cotentin a signalé que le camion de ramassage avait des difficultés pour passer à certains endroits de la commune et notamment au hameau Es Vrac et hameau Duval. Il a été demandé aux riverains concernés de tailler leurs haies et un courrier a été transmis à l'un d'entre eux (il avait déjà été averti il y a quelques semaines).

Dans le cadre de la RCSC, un inventaire du matériel communal détenu a été effectué le 24 juillet par MM. PRODEO, COCU et LOUBAYERE en présence de l'employé communal. Il manque des cônes de Lübeck, des étais et une tronçonneuse.

Mme Myriam FEUARDANT-LEFEVRE signale que la petite barrière du cimetière est en très mauvais état.

#### FIN DE SÉANCE

Philippe SOINARD	
Philippe SALLEY	
Myriam FEUARDANT-LEFEVRE	
Anne LE CALVEZ	Excusée pouvoir à LEBLOND Mélanie
Daniel COCU	
Dorothee DELAUNEY	Excusée
Fabien PRODEO	Absent
Amandine GUÉRIN	Absent
Yolaine LEFÈVRE	
Théodore DARROUX	Absent
Michael LOUBAYÈRE	
Lucie VAULTIER	Excusée pouvoir à LEFEVRE Yolaine
Véronique LEFÈVRE	
Mélanie LEBLOND	
Sylvie EUDES	Excusée pouvoir à SOINARD Philippe 